

*Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains*

Décision du Président / finances locales / autres documents budgétaires

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe TRANSPORT À LA DEMANDE ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'employer le crédit pour dépenses imprévues inscrit au budget primitif 2025 à hauteur de cinq mille euros afin de faire face aux remboursements des frais de personnel affecté par la collectivité de rattachement ;

**DÉCIDE**

**Article 1** – Description de la dépense : remboursement des frais de personnel,

**Article 2** – Virement de crédit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-8215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-822 : Dépenses imprévues ( exploitation )	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Article 3** – Conformément aux dispositions du CTCG, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire et figurera au registre des décisions de la Collectivité.

**Article 4** – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- Au Comptable de la collectivité,
- A la Préfecture du Bas-Rhin.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 12 décembre 2025.

Le Président,  
Patrice HILT

Accusé de réception en préfecture  
067-246701098-20251212-DEC2025-0023-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2025